



1188 Gimel, le 4 mars 2010

**MUNICIPALITE  
DE  
GIMEL**

Tél. 021/828.00.80  
Fax 021/828.00.81  
E-mail : greffe@gimel.ch

**PREAVIS MUNICIPAL N° 02-2010**

présenté au Conseil Communal de Gimel, en sa séance du 15 mars 2010

**Nouveau projet d'aménagement de la déchetterie**

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

**SITUATION ACTUELLE**

Avec l'augmentation de la population gimelane, des directives de tri de plus en plus exigeantes et pour répondre à une intervention au Conseil Communal, un nouvel aménagement de notre déchetterie est nécessaire.

Actuellement, les déchets ne sont pas toujours triés comme il se doit. L'usine d'incinération, Les Cheneviers à Genève, a découvert à plusieurs reprises du matériel qui ne devait pas être brûlé.

Problème de circulation et de parcage des véhicules lors du déchargement des déchets, en particulier le samedi matin. Par moment il est quasi impossible de circuler ou de manœuvrer.

Le couvert actuel en bois pour la récupération des déchets SWICO, SENS et DSM (déchets spéciaux ménagers) n'est pas pratique en raison de son éloignement des autres points de récupération. Donc augmentation du flux des véhicules.

Très souvent le samedi, des sacs plastiques contenant des bouteilles en PET jonchent le sol, ne donnant pas l'impression d'une saine gestion de ces déchets.

Les baraques en bois à droite en entrant dans la déchetterie sont délabrées, elles menacent de s'écrouler, leur utilisation en devient dangereuse.

Pour terminer, il n'y a ni eau, ni électricité, malgré la fin de ligne qui se trouve à proximité de l'entrée.

## PROJET D'AMÉNAGEMENT

### A) Nouvel Hangar :

A l'emplacement où se trouvent actuellement les bennes pour le verre et la récupération du PET, la création d'un nouvel hangar en bois est prévue. Ouvert sur le devant, il mesure 18m de long et 8m de large, soit une surface de 144m<sup>2</sup>. La hauteur est de 7.5m à son point le plus haut.

L'agencement de cet abri est le suivant:

- Dans la partie fermée (env. 50 m<sup>2</sup>) :
  - un local sécurisé, pour récupérer les déchets spéciaux ménagers – SDM, (piles, peintures, ampoules, tubes néon, etc.) ;
  - un local pour le responsable de la déchetterie.
- Dans la partie ouverte (env. 94 m<sup>2</sup>) :
  - les nouveaux sacs en toile pour le PET ;
  - le container pour la récupération des capsules Nespresso ;
  - les 2 bennes pour la récupération et tri du verre ;
  - la benne pour la récupération des appareils et électroménagers «SENS» ;
  - les palettes pour tous les appareils électroniques «SWICO» ;
  - une partie de réserve (future récupération du plastique, des déchets organiques par exemple).

Ce nouvel hangar permettra en particulier :

- de diminuer le trafic, puisque tous les lieux de récupération des déchets se trouveront au même endroit ;
- le responsable de la déchetterie aura un meilleur contrôle sur l'ensemble des bennes, il sera ainsi plus près des usagers pour les aider dans le tri ;
- répondre à l'évolution constante de la récupération des appareils électroniques «SWICO» ;
- mise en place de bacs de rétention, en cas de problème avec les peintures ;
- utilisation du nouveau système de récupération du PET. Ce nouveau mode de récupération nous permet de recevoir une rétrocession d'environ CHF 120.00/T.
- de prendre en considération l'évolution constante de la récupération des déchets SWICO

Pour le moment, le tri du papier et du carton ne se justifie pas, car le prix de rétrocession est au plus bas et le même pour les deux. Pour trier le carton il faut prévoir des frais supplémentaires pour la location d'une 2<sup>ème</sup> benne et le transport. Dans ces conditions, le compactage du carton, n'est pas envisagé pour le moment. Toutefois, une étude pourra être prévue dès que l'évolution des conditions du marché le permettra.

Les bennes pour le verre qui seront installées sous le hangar pourront être enlevées à tout moment et ce en fonction de l'évolution des besoins du tri des déchets qui pourraient être imposés ou conseillés à l'avenir par les différentes institutions compétentes en la matière.

### **B) Accès et places de parc :**

L'amélioration du trafic est prévue de la façon suivante :

- l'entreposage des déchets verts/compost est déplacé plus bas, actuellement il se trouve en face de la benne à papier/carton ;
- l'ancien endroit de récupération des déchets verts/compost sera remblayé de terre et mis à niveau avec le reste du terrain, afin de mettre à disposition des places de parc (nombre à définir) ;
- en prolongement du hangar, le long de la clôture, d'autres places de parc sont prévues environ 5 ou 6, en fonction de la place restante ;
- l'accès aux bennes, au nouvel abri et à l'ancien emplacement des déchets verts sera goudronné. Ainsi il sera plus confortable d'accéder aux différents endroits en cas d'intempéries ;
- l'entrée à la déchetterie est prévue par le portail qui se situe vers le hangar à bois, et la sortie par l'entrée/sortie actuelle.

### **C) Aménagements divers :**

Les divers aménagements et améliorations prévus sont les suivants :

- Il est envisagé d'amener l'eau et l'électricité au nouvel hangar. Ainsi, il serait possible de laisser la déchetterie ouverte plus tard le vendredi soir par exemple.
- La récupération des eaux de surface dans les zones de passage est aussi proposée. C'est-à-dire mise en place de canalisation pour l'évacuation des eaux de la place d'accès aux bennes, ainsi que celles de la zone entre les bennes et l'ancien hangar, et vers le couvert à bois.
- De prévoir le dallage sous les bennes. Il serait plus facile en cas d'intempérie de rouler les bennes pour les enlever et les remettre.

Avec ces aménagements, l'ancien hangar serait vide de tout matériel de récupération et pourrait être destiné à un autre usage.

Nous proposons de démolir les baraques en bois à droite en entrant dans la déchetterie.

**D) Coût des travaux selon devis :**

<i>Libellé</i>	<i>Coût</i>
Installation de chantier	1'500.00
Dallage sous les bennes	27'900.00
Terrassement	15'900.00
Nouvel hangar	91'900.00
Accès et places de parc	63'000.00
Zone de passage récupération d'eau	24'500.00
Équipement eaux et électricité du nouveau dépôt	8'100.00
Régie	2'200.00
Divers et imprévu	2'000.00
<i>Total HT</i>	<i>237'000.00</i>
TVA	18'012.00
<b>Total TTC</b>	<b>255'012.00</b>

En conclusion de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

- de lui accorder un crédit de CHF 255'000.00, pour le nouvel aménagement de la Déchetterie, comprenant la création d'un nouveau couvert, le réaménagement des accès, des places de parc et de la zone des bennes, du dallage en béton sous les bennes;
- de l'autoriser à prélever un montant de CHF 255'000.00 sur le compte No 1001.21.

Adopté par la Municipalité, en sa séance du 2 mars 2010.

Au nom de la Municipalité :

  
Norbert Reymond  
Syndic

  
Marlène Pasche  
Secrétaire municipale

